



**EQUESTRIAN  
CANADA  
ÉQUESTRE**

**DIRECTIVES DE PARTICIPATION À LA SÉRIE DE COMPÉTITIONS DE  
PARADRESSAGE PAR VIDÉO 2026**

*La compétition est à votre portée!*



# TABLE DES MATIÈRES

Section 1 : À propos des compétitions de paradressage par vidéo.....	3
Section 2 : Règlements.....	6
Section 3 : Création d'un compte YouTube et téléversement.....	15
Section 4 : Procédure d'inscription et liste de vérification pour la soumission des vidéos.....	17
Section 5 : Formulaire d'inscription .....	19
Section 6 : Catégories.....	21



# SECTION 1 :

## À PROPOS DES COMPÉTITIONS DE PARADRESSAGE PAR VIDÉO

### De quoi s'agit-il?

Les compétitions de paradressage par vidéo offrent aux cavalières et cavaliers de tous les niveaux et de toutes les capacités la possibilité de vivre l'expérience d'une compétition dans le confort de leur écurie et avec un cheval qu'elles ou ils connaissent. Les athlètes se mesurent à des personnes au profil de capacités semblable au leur à travers le pays, en envoyant des vidéos évaluées par des juges de dressage certifiés par Canada Équestre (CE).

Les compétitions de paradressage par vidéo permettent aux athlètes d'acquérir des compétences utiles et de concourir dans un environnement évolutif et structuré. C'est un excellent moyen de veiller à ce que l'ensemble des cavalières et cavaliers du Canada, même les personnes des régions éloignées, puissent participer à des concours. La compétition est essentielle au perfectionnement en équitation : elle favorise l'atteinte de nouveaux objectifs, améliore la confiance en soi et crée un sentiment d'accomplissement.

Nous vous encourageons à lire attentivement les présentes lignes directrices, qui indiquent notamment comment déterminer votre division et votre niveau, et précisent les règles de l'épreuve, les éléments évalués par les juges et les exigences liées aux vidéos.

Pour participer, enregistrez une vidéo de vous-même effectuant une reprise déterminée, puis accédez au portail en ligne de CE à la page [https://licence.equestrian.ca/pec\\_video](https://licence.equestrian.ca/pec_video) pour finaliser l'inscription et payer les frais afférents.

Les résultats de chaque étape de la série seront publiés sur le site Web de CE, à la page [www.equestrian.ca/fr/compete/development-programs/](http://www.equestrian.ca/fr/compete/development-programs/). Des rubans seront attribués aux cinq premières places de chaque catégorie. Chaque athlète recevra une copie des notes et des commentaires des juges pour sa reprise.

### Quels sont les coûts?

Les frais s'élèvent à 40,00 \$ pour la première catégorie. Un rabais de 50 % est accordé pour chaque catégorie supplémentaire.

### Qui peut participer?

La Série de compétitions de paradressage par vidéo s'adresse à l'ensemble des athlètes, admissibles ou non à la classification selon les lignes directrices de CE/de la FEI. Les athlètes doivent lire la description de la division sélectionnée afin de s'assurer de répondre aux critères d'admissibilité.

### Dates des compétitions



La Série de compétitions de paradressage par vidéo se fait en quatre étapes. Les personnes qui souhaitent participer doivent s'inscrire sur le [portail en ligne](#) de CE avant 23 h 59 (HE) le jour de la date limite. Pour connaître les dates limites d'inscription, visitez notre page Web sur les programmes de paradressage à l'adresse <https://equestrian.ca/fr/compete/development-programs/>.

## Rubans

En raison de l'augmentation des frais d'expédition, les procédures d'envoi pour les rubans et les feuilles de notation ont changé pour 2026.

- Les rubans seront remis après les deux premières compétitions et à la fin de la saison.
- Les feuilles de notation des juges seront envoyées par courriel à l'athlète et à son entraîneure ou entraîneur peu après chaque compétition.
- Les athlètes qui participent à la division 6 recevront également des commentaires du conseiller technique en sport de haut niveau de CE dans un délai de deux à trois semaines après la compétition.
- Les résultats seront annoncés dans un délai de deux à trois semaines après la date limite d'inscription pour chaque compétition.

## Championnats High Point

Toute personne qui, pendant l'année en cours, a participé à au moins trois compétitions dans la même division peut être prise en considération pour les Championnats High Point.

Les points sont attribués en fonction des classements dans chaque division. À la fin de l'année, les points sont compilés parmi les personnes répondant aux critères d'admissibilité, et les championnes et champions de chaque division reçoivent un prix.

Les points sont attribués comme suit :

- Cinq (5) points pour la première place
- Quatre (4) points pour la deuxième place
- Trois (3) points pour la troisième place
- Deux (2) points pour la quatrième place
- Un (1) point pour la cinquième place

## Championnats High Point des centres d'équitation

Un centre d'équitation qui a inscrit des athlètes à au moins trois compétitions pendant l'année en cours peut être pris en considération pour les Championnats High Point des centres d'équitation.

Les points sont attribués en fonction du classement des athlètes admissibles dans chaque division. À la fin de l'année, les points sont compilés et les championnes et champions des centres d'équitation reçoivent un prix.

Les points sont attribués comme suit :

- Cinq (5) points pour la première place
- Quatre (4) points pour la deuxième place



- Trois (3) points pour la troisième place
- Deux (2) points pour la quatrième place
- Un (1) point pour la cinquième place



## SECTION 2 : RÈGLEMENTS

### Règles de participation

En plus des règles de l'établissement où l'athlète effectue et filme sa reprise, les règlements suivants s'appliquent :

#### Admissibilité au paradressage

1. La personne concurrente doit être titulaire d'une licence sportive de CE en règle de niveau Bronze ou supérieur, avec le dressage ou le paradressage comme discipline principale. Les licences sportives peuvent être renouvelées ou achetées en ligne sur Mon-CE.
2. La personne concurrente peut seulement participer aux épreuves de sa division.
3. Pour préserver l'équité de la compétition, la personne concurrente ne doit pas s'inscrire dans une division inférieure à son niveau de compétence technique.

#### Reprises admissibles

- Division 1 : La personne concurrente peut soumettre une reprise technique et une reprise libre par compétition.
- Divisions 2, 3, 4 et 5 : La personne concurrente peut soumettre une reprise technique et une reprise libre par compétition.
- Division 6 : La personne concurrente peut soumettre une reprise par catégorie, jusqu'à concurrence de trois reprises par compétition.
- Divisions 7 et 8 : La personne concurrente peut soumettre une reprise technique et une reprise libre par compétition.

#### Cheval et équipement

1. Les chevaux peuvent porter des bandes ou des guêtres.
2. Les filets et les muselières anti-broutage sont INTERDITS.
3. Un même cheval peut être monté par plus d'une personne.

#### Tenue et équipement adapté pour l'athlète et le cheval

1. Le harnachement de style anglais est requis (les selles et brides de dressage sont recommandées, mais pas obligatoires). Pour l'exception, voir le point 6 ci-dessous.
2. L'équipement adapté est permis, selon les besoins. Vous pouvez consulter la liste des aides adaptées permises par la FEI en cliquant [ici](#) (en anglais).
3. L'équipement doit être sécuritaire et confortable, tant pour le cheval que pour l'athlète.
4. Les cavalières et cavaliers ne doivent pas être attachés au cheval ou à la selle d'une manière jugée dangereuse selon les règlements de paradressage de [CE](#) et de la [FEI](#) (en anglais).
5. Les selles anglaises adaptées aux besoins de l'athlète sont autorisées.
6. Les surfaix adaptés aux besoins de la cavalière ou du cavalier sont SEULEMENT autorisés dans les divisions 1 et 2.



## Encadrement et assistance

1. Toute aide d'une entraîneuse ou d'un entraîneur, d'une meneuse ou d'un meneur, ou d'une accompagnatrice ou d'un accompagnateur (ex. : commentaires ou signes verbaux, sons, gestes) entraînera des pénalités, sauf s'il s'agit d'une aide compensatoire autorisée (ex. : lecteur de reprise avancé, lectrice de lettres pour les athlètes ayant une déficience visuelle).
2. Il est demandé aux athlètes ayant une déficience visuelle sans classification qui ont recours à une lectrice ou à lecteur de lettres de le préciser lors de l'inscription, afin qu'on en avise l'officielle ou l'officiel.
3. Il peut y avoir un maximum de quatre personnes présentes pour assurer la sécurité d'une cavalière ou d'un cavalier indépendant, placées de façon stratégique dans les coins, à l'extérieur de la carrière. Si la reprise est effectuée dans un manège, ces personnes devraient se placer à un endroit adéquat et sécuritaire, de façon à ne pas gêner le déroulement de celle-ci.
4. Les entraîneuses et entraîneurs ne devraient pas mener ou accompagner leurs propres athlètes, sauf si elles et ils occupent les fonctions de lectrices ou de lecteurs de reprise avancés (voir le tableau des aides compensatoires pour en savoir plus).

## Aides compensatoires

**Les personnes avec un handicap physique peuvent utiliser les aides compensatoires suivantes dans les divisions 1 et 6.**

### Aides compensatoires standards

Il s'agit d'aides et d'équipement (autres que le harnachement et l'équipement approuvés dans les règlements de dressage de la FEI) qui peuvent être utilisés par l'ensemble des athlètes, quel que soit leur profil fonctionnel. Pour en savoir plus, consultez la [liste illustrée des aides compensatoires en paradressage de la FEI](#) (en anglais).

### Aides compensatoires adaptées au profil

Ces aides sont seulement permises aux cavalières et cavaliers ayant une classification et dont les aides sont inscrites dans la **liste principale de CE**.

Voici une ressource utile pour les personnes qui entraînent des athlètes n'ayant pas de classification pour des aides compensatoires :

- [Lignes directrices de la FEI en matière d'aides compensatoires pour le paradressage](#) (en anglais)

## Enregistrement vidéo des reprises

Afin que les reprises vidéo soumises soient évaluées de façon cohérente et équitable, veuillez respecter les consignes qui suivent lors de l'enregistrement.

**IMPORTANT** – L'image des vidéos soumises doit être nette; tous les mouvements de la reprise devraient être faciles à voir. Les vidéos floues ou de mauvaise qualité pourraient être refusées et ne pas être évaluées.



Dans ces circonstances, l'athlète pourrait bénéficier d'un crédit pour la prochaine compétition de paradressage par vidéo.

Veillez visionner dans son entièreté la vidéo que vous souhaitez soumettre avant de procéder.

Si vous hésitez à savoir si votre vidéo sera acceptée, envoyez-en le lien à Jamie-Ann Goodfellow, coordonnatrice de programme, Paradressage ([jgoodfellow@equestrian.ca](mailto:jgoodfellow@equestrian.ca)), au plus tard cinq jours avant la date limite des inscriptions.

Respectez les consignes qui suivent pour l'enregistrement.

### **Taille et configuration des installations**

- Les vidéos doivent être enregistrées dans une carrière ou un manège fermé mesurant au moins 18 m sur 36 m (59 pi sur 118 pi), et au plus 20 m sur 40 m (66 pi sur 131 pi). Si vos installations sont plus grandes, veuillez délimiter une zone de la dimension requise, en plaçant les lettres aux endroits prévus. L'ensemble des athlètes concourra ainsi dans des conditions semblables.
- Exception : certaines reprises de la FEI – la reprise individuelle de 2017, et les reprises individuelles, d'équipe et libres de grades IV et V – devraient être effectuées dans une carrière mesurant 20 m sur 60 m (66 pi sur 197 pi).

### **Positionnement et angle de la caméra**

- La caméra doit être placée sur la ligne centrale, directement devant ou derrière la lettre « C » à l'extrémité de la carrière ou du manège, face à la lettre « A », à une hauteur d'environ 1,5 à 2,5 m (5 à 8 pieds).
- La caméra doit demeurer au même endroit durant toute la reprise. Réglez l'appareil de façon à ce que le cheval reste entièrement visible pendant toute la vidéo (dans la mesure du possible). Essayez de le garder au centre du cadre et évitez de trop agrandir ou rapetisser l'image.

### **Plage d'enregistrement**

- L'enregistrement doit commencer environ cinq secondes avant l'entrée de l'athlète dans la carrière ou le manège, ou avant le début de l'épreuve.
- L'enregistrement doit se terminer cinq secondes après le dernier mouvement ou le salut final de la reprise, avec quelques foulées au pas pour les juges.

### **Éclairage et qualité de l'image**

- Gardez la caméra pointée à l'opposé du soleil.
- Gardez l'appareil stable.
- Utilisez une carrière ou un manège bien éclairé, et évitez les contrastes marqués entre les zones lumineuses et sombres.
- Sélectionnez la qualité la plus élevée sur votre appareil pour garantir la clarté de l'image.



## **Visibilité**

- On devrait toujours voir le cheval et l'athlète au complet, en tout temps, pendant la vidéo.
- Tous les mouvements de la reprise doivent être bien visibles.
- Les meneuses et meneurs ou accompagnatrices et accompagnateurs ne devraient pas cacher l'athlète.

## **Reprises libres avec musique**

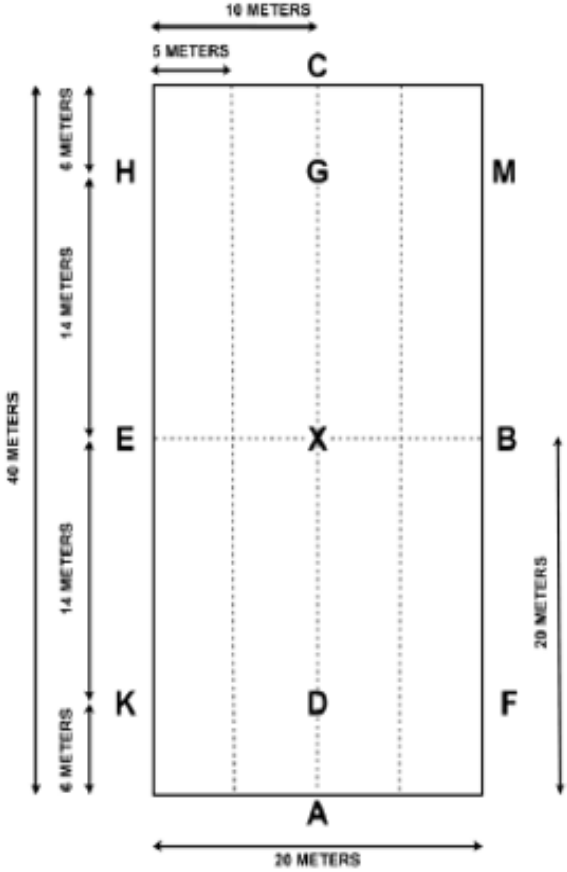
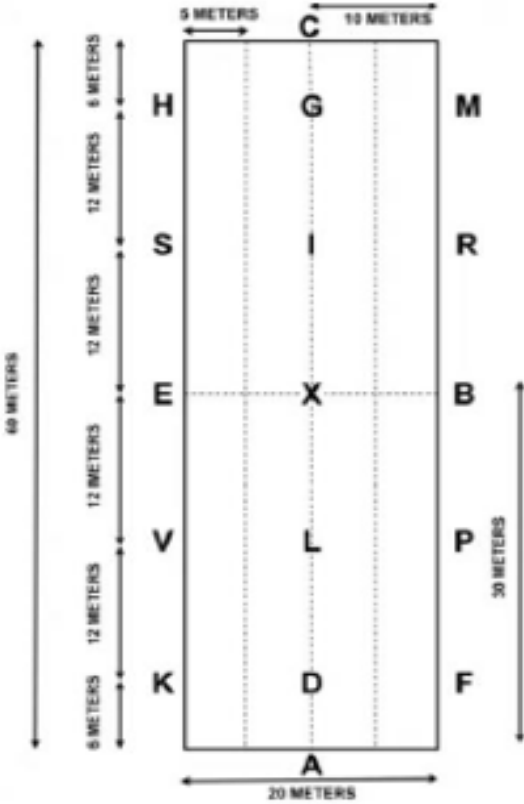
- Les réglages d'enregistrement sonore doivent permettre de bien entendre la musique dans la vidéo.
- Les lignes directrices ci-dessus garantissent un processus d'évaluation juste et équitable. Veuillez les respecter à la lettre afin d'éviter la disqualification ou le refus de votre vidéo.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter avant de soumettre votre vidéo.



## Carrière de dressage – Positionnement des lettres

Les reprises de dressage sont exécutées dans une carrière dont divers endroits sont indiqués par des lettres préétablies. La taille de la carrière et les lettres utilisées varient selon la reprise exécutée.

Carrière de 20 m sur 40 m	Carrière de 20 m sur 60 m
<ul style="list-style-type: none"><li>• Toutes les reprises de CE</li><li>• Reprises de la FEI pour les grades I à III</li><li>• Les petites carrières de dressage doivent mesurer 20 m sur 40 m (environ 66 pi sur 132 pi). Les marqueurs pour les lettres extérieures de la carrière doivent être bien visibles dans la vidéo.</li></ul> 	<ul style="list-style-type: none"><li>• Reprises de la FEI pour les grades IV et V</li><li>• Les carrières de dressage standards (ou longues) doivent mesurer 20 m sur 60 m (environ 66 pi sur 197 pi). Les marqueurs pour les lettres extérieures de la carrière doivent être bien visibles dans la vidéo.</li></ul> 



## Personnes meneuses, accompagnatrices ou lectrices de reprises

### Lignes directrices générales

- Nous encourageons les athlètes à concourir au plus haut niveau possible, ce qui pourrait nécessiter la présence d'une meneuse ou d'un meneur ainsi que d'accompagnatrices et d'accompagnateurs (le moins possible; maximum de deux), selon les besoins.
- Les personnes meneuses ou accompagnatrices doivent avoir une influence minimale sur le cheval et l'athlète. Toute interférence inutile (ex. : s'arrêter, se tourner vers le cheval ou se tenir devant lui, donner un signal de ralentissement ou d'arrêt) sera pénalisée, à moins d'une urgence.
- Toute influence sur le cheval ou l'athlète par une personne meneuse ou accompagnatrice entraînera une pénalité :
  - Un demi-point déduit à la première occurrence.
  - Un point déduit à chaque occurrence supplémentaire.

### Meneuses et meneurs

1. Lorsque l'athlète n'a pas recours à des accompagnatrices ou accompagnateurs :
  - La meneuse ou le meneur doit guider de l'intérieur, en changeant de côté devant le cheval pendant les arrêts.
  - La meneuse ou le meneur doit se tenir près de l'épaule du cheval, la laisse dans sa main extérieure et près de sa hanche extérieure. La main intérieure doit être à plat le long de son corps ou contre son ventre pour montrer l'absence d'influence sur l'équidé.
  - La laisse devrait pendre légèrement pour montrer que le rythme et la direction du cheval ne sont pas influencés par la meneuse ou le meneur.
2. Lorsque l'athlète a recours à des accompagnatrices ou accompagnateurs :
  - La meneuse ou le meneur doit également guider de l'intérieur, en changeant de côté devant le cheval pendant les arrêts.
  - La meneuse ou le meneur doit se tenir entre l'épaule et la tête du cheval, la laisse dans sa main extérieure et près de sa hanche extérieure. La main intérieure doit être à plat le long de son corps ou contre son ventre pour montrer l'absence d'influence sur l'équidé.

### Accompagnatrices et accompagnateurs

1. L'athlète peut avoir recours, au besoin, à un maximum de deux accompagnatrices et accompagnateurs (une personne de chaque côté).
2. Les accompagnatrices et accompagnateurs doivent se placer vis-à-vis de la jambe de l'athlète et pouvoir marcher confortablement tout en soutenant physiquement l'athlète à la cuisse, à la hanche ou au genou, selon les besoins.
3. Les accompagnatrices et accompagnateurs ne peuvent pas :
  - dire à l'athlète quoi faire;
  - fournir à l'athlète une aide non essentielle;
  - toucher ou tenter d'influencer le cheval (ex. : l'encourager à avancer).



## Lectrices et lecteurs de reprises

1. Fonction :
  - Si l'athlète doit avoir recours à une lectrice ou à un lecteur de reprise, cette personne lui lira la reprise à haute voix.
2. Conditions :
  - Le recours à une lectrice ou un lecteur de reprise est autorisé dans les reprises de paradressage de Canada Équestre (CE), les reprises RDA et les reprises de niveau novice de la FEI.
  - La lectrice ou le lecteur de reprise est considéré comme une aide compensatoire non standard dans les reprises de paradressage de niveau intermédiaire de la FEI et les reprises Grand Prix. L'athlète peut y avoir recours pour une reprise FEI seulement lorsqu'elle est approuvée et indiquée à son dossier dans la liste des aides compensatoires standards de CE ou de la FEI.

## Soumission d'une vidéo

1. Procédure :
  - L'athlète doit soumettre sa vidéo en fournissant le lien YouTube sur le [portail de la Série de compétitions de paradressage par vidéo de CE](#).
2. Nombre de vidéos :
  - Si l'athlète participe à plus d'une épreuve de la même compétition, chaque reprise doit être filmée et soumise individuellement.
3. Acceptation des règlements :
  - En participant au concours, l'athlète (et le centre équestre, s'il y a lieu) confirme avoir lu, compris et accepté de respecter le présent règlement.

## Choix de la musique pour le programme libre

La musique choisie a une grande influence sur la performance en reprise libre, en créant une atmosphère précise et en renforçant l'impact de la prestation. Elle doit donc accompagner les mouvements du cheval et souligner le lien harmonieux entre l'athlète et sa monture.

Il existe deux façons de procéder :

- Choisir d'abord la musique : choisissez une musique qui vous plaît et qui s'harmonise à la personnalité et aux mouvements de votre cheval, puis concevez votre routine en fonction de celle-ci.
- Choisir d'abord la reprise : commencez par préparer votre routine, puis choisissez et modifiez la musique pour qu'elle s'agence aux mouvements.

Quelle que soit votre façon de procéder, choisissez de la musique que vous aimez – vous l'entendrez souvent en vous entraînant!



## Méthode pour le choix de la musique

1. Faites concorder la musique et les allures.
  - Au pas : un rythme à quatre temps, comme dans une ballade ou une marche.
  - Au trot : un rythme à deux temps.
  - Au galop : un rythme à trois temps suivis d'un moment de suspension, qui donne une impression de rythme à quatre temps – la musique utilisée pour le pas convient souvent aussi au galop.
  
2. Mesurez les battements par minute (le tempo) des allures de votre cheval.
  - À l'aide d'une application de métronome ou d'un enregistrement vidéo, déterminez le tempo de chaque allure.
  - Placez une bande de polo colorée sur l'une des jambes avant du cheval et comptez le nombre de fois où ce pied touche le sol en une minute pour obtenir le tempo.
  - Réglez un métronome électronique pour faire concorder les temps avec le contact du pied avec sol.
  
3. Sélectionnez quelques extraits musicaux et testez-les.
  - Choisissez de la musique qui correspond bien au tempo de chaque allure.
  - Montez le cheval tout en écoutant différents extraits jusqu'à ce que vous trouviez la musique idéale.
  
4. Combinez et organisez les extraits.
  - Choisissez deux ou trois pistes complémentaires, pour une prestation dynamique du début à la fin. Évitez de combiner des genres musicaux trop contrastés (ex. : musique classique et rock).
  - Évitez les extraits avec des paroles, qui peuvent être difficiles à segmenter et à combiner avec fluidité.
  - Pour le salut final, choisissez un morceau puissant, pour conclure en force.
  
5. Synchronisez les mouvements avec la musique.
  - Adaptez vos mouvements à la musique – faites des tournants plus ou moins serrés pour ralentir ou accélérer.
  
6. Montez votre trame et essayez-la.
  - Préparez au moins deux copies de qualité de votre piste musicale, et testez-les.
  - Identifiez bien les CD ou les fichiers numériques en indiquant votre nom, celui du cheval, les renseignements sur l'épreuve et le signal pour lancer la piste (ex. : « l'athlète lèvera la main en passant à l'extérieur de K »).
  
7. Amusez-vous et profitez de l'expérience!



### Conseils supplémentaires

- Utilisez un logiciel de montage musical (ex. : Audacity, un logiciel gratuit) pour peaufiner votre trame.
- Recherchez de la musique sur des plateformes comme YouTube, iTunes et Amazon.
- Utilisez des outils en ligne pour trouver des pistes correspondant au tempo des allures de votre cheval, comme le site Web [Equimusic \(en anglais\)](#).
- Choisissez de la musique que vous aimez, car vous l'entendrez souvent en vous entraînant!
- Visionnez les performances de dressage libre publiées sur YouTube pour vous inspirer.

Ces recommandations vous aideront à créer une routine qui mettra en valeur les mouvements de votre cheval et rehaussera votre prestation!



## SECTION 3 :

# CRÉATION D'UN COMPTE YOUTUBE ET TÉLÉVERSEMENT

### Étape 1 : Création du compte

1. Rendez-vous sur YouTube – Ouvrez votre navigateur et allez au [www.youtube.com](http://www.youtube.com).
2. Cliquez sur « Se connecter » – Vous trouverez ce bouton en haut de la page.
3. Remplissez les champs demandés – Indiquez votre nom, votre adresse courriel, un mot de passe et les autres renseignements exigés.
4. Consultez votre boîte de réception – Vous aurez reçu un courriel de confirmation. Cliquez sur le lien fourni pour confirmer la création du compte.

### Étape 2 : Téléversement de la vidéo sur YouTube

1. Allez à la page de téléversement – Cliquez sur le bouton « Créer » dans le coin supérieur droit de la page d'accueil, puis sélectionnez « Mettre en ligne une vidéo ».
2. Choisissez votre vidéo – Cliquez sur « Sélectionner des fichiers », puis parcourez vos dossiers pour sélectionner le bon fichier.
3. Double-cliquez sur le fichier – Le téléversement de votre vidéo débutera.

### Étape 3 : Choix des réglages de confidentialité

Important : Par défaut, les vidéos téléversées sur YouTube sont publiques, et donc visibles par n'importe qui. Nous vous recommandons fortement de choisir l'option de visibilité « **Non répertoriée** ». Ainsi, seules les personnes ayant le lien de la vidéo pourront la visionner.

Pour ce faire :

- Sur la page de téléversement, dirigez-vous vers la section des paramètres de visibilité.
- Changez l'option « Publique » pour l'option « Non répertoriée » avant de confirmer la publication.

### Étape 4 : Fournissez les renseignements sur la vidéo

**Titre** – Le titre doit comprendre :

- la date de la reprise;
- le nom de famille de l'athlète;
- le nom du cheval;
- la ou les catégories choisies.

**Description** – Ajoutez tout renseignement pertinent.

- **Mots-clés** – Utilisez des mots-clés liés à la compétition pour faciliter l'organisation des contenus.



## Étape 5 : Publication et soumission de la vidéo

- Cliquez sur « **Enregistrer** » lorsque le téléversement est terminé.
- Copiez le **lien de la vidéo** pour l'envoyer par le portail en ligne.

Votre vidéo est maintenant en ligne et prête à être soumise!



## SECTION 4 : PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET LISTE DE VÉRIFICATION POUR LA SOUMISSION DES VIDÉOS

Suivez les étapes plus bas pour finaliser votre inscription à la compétition et soumettre votre vidéo correctement.

### Étape 1 : Enregistrement de la reprise

- L'athlète doit se filmer en train d'exécuter la reprise demandée.
- La vidéo doit respecter toutes les lignes directrices en matière de qualité et d'enregistrement.

### Étape 2 : Téléversement de la vidéo sur YouTube

- La vidéo doit être téléversée sur YouTube avant l'inscription.
- Pour que seules les personnes autorisées puissent la visionner, paramétrez la vidéo comme « non répertoriée » dans les réglages de confidentialité.
- La vidéo doit être correctement titrée et préciser :
  - la date de la reprise;
  - le nom de famille de l'athlète;
  - le nom du cheval;
  - la catégorie choisie.

### Étape 3 : Formulaire d'inscription en ligne

Avant de téléverser la vidéo, l'athlète doit remplir le formulaire d'inscription sur le [portail en ligne de CE](#). Les renseignements suivants seront demandés.

#### Renseignements sur l'athlète

- Numéro de licence sportive de CE de l'athlète
- Classification de l'athlète (grade, sans classification ou hors-concours)
  - *Remarque : Les inscriptions hors concours ne sont pas admissibles pour l'obtention de rubans ou les Championnats High Point.*

#### Renseignements sur le cheval et l'entraîneure ou l'entraîneur

- Nom du cheval
- Nom de l'entraîneure ou de l'entraîneur (le cas échéant)
- Nom du centre équestre (le cas échéant)

#### Inscription à l'épreuve et renseignements de paiement

- Épreuves(s) choisie(s)
- Renseignements pour le paiement par carte de crédit



## Étape 4 : Téléversement de la vidéo et dernières vérifications

Avant l'inscription, les vérifications suivantes devraient être faites :

- ✓ **Vérification de la vidéo** : Avez-vous visionné votre vidéo pour vérifier qu'elle est de bonne qualité et qu'elle répond à toutes les exigences?
- ✓ **Téléversement sur YouTube** : Votre vidéo est-elle téléversée sur YouTube avec les bons réglages de visibilité?
- ✓ **Taille du fichier** : Le fichier vidéo fait-il **moins de 2 Go**?
- ✓ **Nom de la vidéo** : Le nom de votre vidéo contient-il les bons renseignements (date, nom de famille de l'athlète, nom du cheval et catégorie choisie)?
- ✓ **Paiement** : Avez-vous une **carte de crédit valide** pour le paiement?

## Étape 5 : Inscription et résultats

- Soumettez votre vidéo sur le [portail en ligne de CE](#) **avant la date limite de la compétition**.
- Les résultats de chaque compétition seront publiés sur le site Web de CE à l'adresse suivante : <https://equestrian.ca/fr/sport/para-dressage/>.

Des questions?

N'hésitez pas à contacter Jamie-Ann Goodfellow, coordonnatrice du programme de paradressage de CE, à l'adresse [jgoodfellow@equestrian.ca](mailto:jgoodfellow@equestrian.ca).



## SECTION 5 : FORMULAIRE D'INSCRIPTION

*Les entraîneurs et entraîneuses peuvent inscrire des athlètes à la Série de compétitions de paradressage par vidéo, à condition d'envoyer à l'avance le formulaire ci-dessous à Canada Équestre.*

### Renseignements sur l'athlète

N° de la licence sportive de CE de l'athlète : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ (jj/mm/aaaa) Centre d'équitation : \_\_\_\_\_

Nom de l'entraîneur(e) : \_\_\_\_\_ Courriel de l'entraîneur(e) : \_\_\_\_\_

N° de la licence sportive de CE de l'entraîneur(e) : \_\_\_\_\_

Je dégage Canada Équestre de toute responsabilité pour tout dommage matériel de quelque nature que ce soit et pour toute blessure subie par moi, un tiers ou mon cheval dans le cadre des activités susmentionnées. Je consens à ce que la présente lie mes héritières et héritiers, mes plus proches parents, mes exécutrices et exécuteurs testamentaires, mes administratrices et administrateurs, ainsi que mes ayants droit dans l'éventualité de mon décès. J'accepte que le présent accord soit régi et interprété conformément aux lois de la province de l'Ontario et que tout litige concernant les parties aux présentes soit réglé en Ontario. En signant la présente, je ne peux invoquer aucune représentation ou déclaration, verbale ou écrite, faite par les renoncitaires relativement à la sécurité des activités équestres autres que celles énoncées dans le présent accord.

Par la présente, j'accorde à Canada Équestre le droit de reproduire, d'utiliser, d'exposer, d'afficher, de diffuser, de distribuer et de créer des œuvres dérivées des images ou des vidéos prises de moi pour les utiliser dans le cadre de ses activités ou à des fins promotionnelles ou informatives. Je renonce aussi à tout droit d'examiner ou d'approuver le produit fini, y compris tout support écrit où apparaît ma représentation. Cette autorisation comprend, sans s'y limiter, le droit d'utiliser ces images ou vidéos dans le matériel promotionnel de Canada Équestre, y compris sur son site Web et dans tout format et média existant ou futur, notamment la presse écrite, la radiodiffusion, les DVD et les médias électroniques et numériques.

\_\_\_\_\_  
Nom de l'athlète

\_\_\_\_\_  
Signature de l'athlète

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Nom de l'entraîneur(e)

\_\_\_\_\_  
Signature de l'entraîneur(e)

\_\_\_\_\_  
Date



## SECTION À REMPLIR SI L'ATHLÈTE A MOINS DE 18 ANS OU EST SOUS TUTELLE PARENTALE

### Accord de responsabilité des parents ou tuteurs et tuteurs

La signature d'un parent (ou d'une tutrice ou d'un tuteur) est requise sur le formulaire de participation si l'athlète a moins de 18 ans ou est sous tutelle au moment de l'inscription. Cette signature s'ajoute à celle de l'athlète, mais ne la remplace pas.

Je suis le parent, la tutrice ou le tuteur de \_\_\_\_\_, né(e) le \_\_\_\_\_, mineur(e) ou sous ma tutelle au moment de la signature du formulaire d'inscription.

Je reconnais que la signature du présent formulaire accorde certaines permissions à l'athlète. Je reconnais aussi que l'athlète assume les obligations qui découlent de sa participation, et que Canada Équestre a la volonté et la nécessité de les faire respecter. Par conséquent, je dégage Canada Équestre de toute responsabilité pour tout dommage matériel de quelque nature que ce soit et pour toute blessure subie par l'athlète, un tiers ou le cheval dans le cadre de la Série de compétitions de paradressage par vidéo.

Par la présente, j'accorde à Canada Équestre le droit de reproduire, d'utiliser, d'exposer, d'afficher, de diffuser, de distribuer et de créer des œuvres dérivées des images ou des vidéos prises de l'athlète pour les utiliser dans le cadre de ses activités ou à des fins promotionnelles ou informatives. Je renonce aussi à tout droit d'examiner ou d'approuver le produit fini, y compris tout support écrit où apparaît ma représentation. Cette autorisation comprend, sans s'y limiter, le droit d'utiliser ces images ou vidéos dans le matériel promotionnel de Canada Équestre, y compris sur son site Web, dans tout format et média existant ou futur, notamment la presse écrite, la radiodiffusion, les DVD et les médias électroniques et numériques.

\_\_\_\_\_  
NOM DU PARENT OU DU (DE LA) TUTEUR(-TRICE)  
(EN LETTRES MOULÉES)

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE

VEUILLEZ ENVOYER LE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI PAR COURRIEL À :  
[jgoodfellow@equestrian.ca](mailto:jgoodfellow@equestrian.ca)



## SECTION 6 : CATÉGORIES

Afin que l'expérience de compétition soit équitable et inclusive, les catégories sont regroupées en divisions correspondant à différents niveaux d'aptitude. Chaque division est conçue pour accueillir des athlètes présentant des niveaux d'expérience et de compétences variés.

### Choix de la catégorie

- Il est conseillé aux athlètes de consulter leur entraîneure ou entraîneur pour choisir la catégorie qui correspond le mieux à leur niveau d'équitation actuel.
- Afin de développer leurs compétences et de gagner en expérience de compétition, les athlètes devraient concourir au plus haut niveau de leurs capacités.
- Des catégories sont offertes aux athlètes qui ne sont pas admissibles à la classification en paradressage.
- NOUVEAU – Des catégories VI (*visually impaired*) sont offertes aux athlètes ayant une déficience visuelle.
- Lisez attentivement les descriptions des différentes catégories afin de déterminer celle qui correspond le mieux à vos aptitudes en équitation.

### Parcours de progression

- Il est conseillé aux athlètes qui décrochent régulièrement l'une des trois premières positions dans leur niveau actuel de passer à la division supérieure.
- Les athlètes qui vivent des difficultés, ont essuyé des échecs ou montent un cheval débutant devraient choisir une division inférieure pour reprendre confiance et renforcer leurs compétences.

### Prix et lignes directrices pour le pointage des catégories solo

Quand il n'y a qu'une seule personne inscrite dans une catégorie, le ruban ou prix attribué correspondra à la note obtenue :

- 1<sup>re</sup> place : 65 % ou plus
- 2<sup>e</sup> place : de 60 % à 64,9 %
- 3<sup>e</sup> place : de 57 % à 59,9 %
- 4<sup>e</sup> place : de 54 % à 56,9 %
- 5<sup>e</sup> place : 54 % ou moins
- Aucun ruban ou prix ne sera décerné sous cette note.

### Autres lignes directrices importantes

- L'athlète peut effectuer tous les mouvements de trot au trot assis ou enlevé.
- Toutes les reprises de la compétition peuvent être consultées sur les sites Web de Canada Équestre (CE) et de la Fédération Équestre Internationale (FEI) :
  - [Reprises de CE](#)
  - [Reprises de paradressage de la FEI](#) (en anglais)
  - [Reprises de la Riding for the Disabled Association \(RDA\)](#) (en anglais)



## Division 1

### Introduction au sport – Niveau débutant Avec meneur(-euse)s et accompagnateur(-trice)s

#### Admissibilité et cadre

Les épreuves de niveau débutant sont ouvertes aux athlètes avec un handicap physique qui n'ont pas de classification et qui s'initient à la compétition en paradressage.

Elles s'adressent aux athlètes qui :

- font de l'équitation régulièrement, mais n'ont jamais participé à une compétition;
- veulent gagner en expérience de compétition dans un contexte accueillant;
- apprennent les bases du contrôle, du rythme, de l'équilibre et des reprises;
- ont recours à une meneuse ou un meneur, ou à des accompagnatrices et accompagnateurs.

#### Nombre d'épreuves permis

Les athlètes de la division 1 peuvent soumettre :

- une reprise technique (catégorie 1) par compétition;
- une reprise libre (catégorie 2) par compétition.

#### Encadrement

Chaque athlète de la division 1 recevra des commentaires d'une officielle certifiée ou d'un officiel certifié par CE qui orienteront sa progression et le développement de ses habiletés.

#### Catégorie 1

Les athlètes de la catégorie 1 peuvent choisir parmi les reprises suivantes :

- Reprise de niveau 1, 2 ou 3 – Initiation au paradressage – Pas – CE (2018) – [LIEN](#)
- Reprise de niveau 1, 2 ou 3 – Initiation au paradressage – Pas et trot – CE (2018) – [LIEN](#)

Reprises pour les athlètes ayant une déficience visuelle totale (TVI) ou partielle (PVI) :

- Reprise de dressage – TVI et PVI – Pas – RDA (2020) – [LIEN](#)
- Reprise de dressage – TVI et PVI – Pas et trot – RDA (2020) – [LIEN](#)

#### Catégorie 2

Les athlètes de la catégorie 2 peuvent choisir parmi les reprises suivantes :

- Reprise libre de dressage – Grade 1 – Pas – RDA (2023) – [LIEN](#)
- Reprise libre de dressage – Grade 3 – Pas et trot – RDA (2023) – [LIEN](#)



## Division 2

### Introduction au sport – Niveau débutant – Athlètes autonomes Sans meneur(-euse) ni accompagnateur(-trice)

#### Admissibilité et cadre

Les épreuves de niveau débutant sont ouvertes aux athlètes avec un handicap physique qui n'ont pas de classification et qui s'initient à la compétition en paradressage.

Elles s'adressent aux athlètes qui :

- font de l'équitation régulièrement, mais n'ont jamais participé à une compétition;
- veulent gagner en expérience de compétition, dans un contexte accueillant;
- apprennent les bases du contrôle, du rythme, de l'équilibre et de l'exécution de reprises.

L'objectif est de permettre aux athlètes de continuer à développer leurs aptitudes en équitation à leur niveau actuel, dans un contexte accueillant et évolutif.

#### Nombre d'épreuves permis

Les athlètes de la division 2 peuvent soumettre :

- une reprise technique (catégorie 3) par compétition;
- une reprise libre (catégorie 4) par compétition.

#### Encadrement

Chaque athlète de la division 2 recevra des commentaires d'une officielle certifiée ou d'un officiel certifié par CE qui orienteront sa progression et le développement de ses habiletés.

#### Catégorie 3

Les athlètes de la catégorie 3 peuvent choisir parmi les reprises suivantes :

- Reprise de niveau 1 ou 3 – Initiation au paradressage – Pas – CE (2018) – [LIEN](#)
- Reprise de niveau 1 ou 3 – Initiation au paradressage – Pas et trot – CE (2018) – [LIEN](#)
- Reprise de niveau 1 ou 3 – Initiation au paradressage – Pas, trot et galop – CE – [LIEN](#)

#### Reprises pour les athlètes ayant une déficience visuelle totale (TVI) ou partielle (PVI) :

- Reprise de dressage – TVI et PVI – Pas – RDA (2020) – [LIEN](#)
- Reprise de dressage – TVI et PVI – Pas et trot – RDA (2020) – [LIEN](#)

#### Catégorie 4

Les athlètes de la catégorie 4 peuvent choisir parmi les reprises suivantes :

- Reprise libre de dressage – Grade 1 – Pas – RDA (2023) – [LIEN](#)
- Reprise libre de dressage – Grade 3 – Pas et trot – RDA (2023) – [LIEN](#)
- Reprise libre de dressage – Grade 5 – Pas, trot et galop – RDA (2023) – [LIEN](#)



## Division 3

### Introduction au sport – Niveau novice

#### Admissibilité et cadre

Les épreuves de niveau novice sont ouvertes aux athlètes avec un handicap physique qui n'ont pas de classification et qui ont déjà participé à des compétitions en paradressage.

Elles s'adressent aux athlètes qui :

- font de l'équitation régulièrement et sont à leurs débuts en compétition;
- ont acquis une certaine aisance en contexte compétitif;
- commencent à peaufiner leurs aptitudes en équitation;
- veulent gagner en expérience de compétition dans un contexte accueillant;
- apprennent les bases du contrôle, du rythme, de l'équilibre et de l'exécution de reprises.

L'objectif est de permettre aux athlètes de continuer à développer leurs aptitudes en équitation à leur niveau actuel, dans un contexte accueillant et évolutif.

#### Nombre d'épreuves permis

Les athlètes de la division 3 peuvent soumettre :

- une reprise technique (catégorie 5) par compétition;
- une reprise libre (catégorie 6) par compétition.

#### Encadrement

Chaque athlète de la division 3 recevra des commentaires d'une officielle certifiée ou d'un officiel certifié par CE qui orienteront sa progression et le développement de ses habiletés.

#### Catégorie 5

Les athlètes de la catégorie 5 peuvent choisir parmi les reprises suivantes :

- Reprise de niveau 1, 2 ou 3 – Initiation au paradressage – Pas – CE (2018) – [LIEN](#)
- Reprise de niveau 1, 2 ou 3 – Initiation au paradressage – Pas et trot – CE (2018) – [LIEN](#)
- Reprise de niveau 1, 2 ou 3 – Initiation au paradressage – Pas, trot et galop – CE (2018) – [LIEN](#)

*Reprises pour les athlètes ayant une déficience visuelle totale (TVI) ou partielle (PVI) :*

- Reprise de dressage – TVI et PVI – Pas – RDA (2020) – [LIEN](#)
- Reprise de dressage – TVI et PVI – Pas et trot – RDA (2020) – [LIEN](#)
- Reprise de dressage – TVI et PVI – Galop – RDA (2020) – [LIEN](#)

#### Catégorie 6

Les athlètes de la catégorie 6 peuvent choisir parmi les reprises suivantes :

- Reprise libre de dressage – Grade 1 – Pas – RDA (2020) – [LIEN](#)
- Reprise libre de dressage – Grade 3 – Pas et trot – RDA (2020) – [LIEN](#)
- Reprise libre de dressage – Grade 5 – Pas, trot et galop – RDA (2020) – [LIEN](#)



## Division 4

### Introduction au sport – Niveau perfectionnement Préparation au niveau Bronze de CE

#### Admissibilité et cadre

Les épreuves de niveau perfectionnement sont ouvertes aux athlètes avec ou sans classification qui ont un handicap physique, ont déjà participé à des compétitions en paradressage et souhaitent passer au niveau supérieur.

Elles s'adressent aux athlètes qui :

- ont déjà participé à des compétitions en paradressage;
- n'ont pas de classification ou ne s'entraînent actuellement pas à leur grade;
- veulent choisir un grade qui correspond à leurs aptitudes actuelles en équitation;
- souhaitent peaufiner leurs habiletés, gagner en confiance et se perfectionner pour passer au niveau de compétition supérieur.

L'objectif est de permettre aux athlètes de continuer à développer leurs aptitudes en équitation à leur niveau actuel, dans un contexte accueillant et évolutif.

#### Nombre d'épreuves permis

Les athlètes de la division 4 peuvent soumettre :

- une reprise technique (catégorie 7) par compétition;
- une reprise libre (catégorie 8) par compétition.

#### Encadrement

Chaque athlète de la division 4 recevra des commentaires d'une officielle certifiée ou d'un officiel certifié par CE qui orienteront sa progression et le développement de ses habiletés.

#### Catégorie 7

Les athlètes de la catégorie 7 peuvent choisir parmi les reprises suivantes :

- Reprise A – Initiation au paradressage – Grades I à V – FEI – [LIEN](#)
- Reprise B – Initiation au paradressage – Grades I à V – FEI – [LIEN](#)

#### Catégorie 8

Les athlètes de la catégorie 8 peuvent choisir parmi les reprises suivantes :

- Reprise libre – Initiation au paradressage – Grades I à V – FEI – [LIEN](#)
- Reprise libre de dressage – Grade 1 – Pas – RDA (2020) – [LIEN](#)
- Reprise libre de dressage – Grade 3 – Pas et trot – RDA (2020) – [LIEN](#)
- Reprise libre de dressage – Grade 5 – Pas, trot et galop – RDA (2020) – [LIEN](#)



## Division 5

### Introduction au sport – Niveau d'identification des talents

#### Admissibilité et cadre

Les épreuves d'identification des talents sont ouvertes aux athlètes avec un handicap physique qui ont une classification, ont déjà participé à des compétitions en paradressage et souhaitent passer au niveau supérieur.

**\*\* Important : Les athlètes de la division 5 doivent concourir dans le niveau correspondant à leur grade.**

Ces épreuves s'adressent aux athlètes qui :

- ont déjà participé à des compétitions en paradressage;
- ont une classification et concourent au niveau correspondant à leur grade;
- souhaitent peaufiner leurs habiletés, gagner en confiance et se perfectionner pour passer au niveau de compétition supérieur.

L'objectif est de permettre aux athlètes de continuer à développer leurs aptitudes en équitation dans un contexte accueillant et évolutif.

#### Lecteur(-trice)s de reprises – Perfectionnement et lignes directrices

- Pour les reprises d'initiation de la FEI, on encourage les athlètes à ne pas avoir recours à une lectrice ou à un lecteur de reprises, afin de travailler leur autonomie en équitation.

#### Nombre d'épreuves permis

Les athlètes de la division 5 peuvent soumettre :

- une reprise technique (catégorie 9) par compétition;
- une reprise libre (catégorie 10) par compétition.

#### Encadrement

Chaque athlète de la division 5 recevra des commentaires d'une officielle certifiée ou d'un officiel certifié par CE qui orienteront sa progression et le développement de ses habiletés.

#### Catégorie 9

Les athlètes de la catégorie 9 peuvent choisir parmi les reprises suivantes :

- Reprise A – Paradressage novice – Grades I à V – FEI – [LIEN](#)
- Reprise A – Paradressage intermédiaire – Grades I à V – FEI (2023) – [LIEN](#)

#### Catégorie 10

Les athlètes de la catégorie 10 peuvent choisir parmi les reprises suivantes :

- Reprise libre – Paradressage novice – Grades I à V – FEI – [LIEN](#)
- Reprise libre – Paradressage intermédiaire – Grades I à V – FEI (2023) – [LIEN](#)



## Division 6 Intermédiaire

### Catégories Or (nationales) pour les athlètes de paradressage ayant une classification

#### Admissibilité et cadre

Les catégories Or sont réservées aux athlètes qui ont une classification nationale (CE) ou internationale (FEI) et ont déjà participé à des compétitions de CE de niveau Or.

**\*\* Important : Les athlètes de la division 6 doivent concourir dans le niveau correspondant à leur grade.**

Ces catégories s'adressent aux athlètes qui :

- ont déjà participé à des compétitions de CE de niveau Or;
- ont une classification et concourent au niveau correspondant à leur grade;
- voudraient pouvoir soumettre jusqu'à trois reprises par étape de compétition (une par catégorie);
- souhaitent démontrer leurs habiletés, développer leur expérience en compétition et se perfectionner pour passer aux niveaux supérieurs du paradressage.

L'objectif est de permettre aux athlètes de continuer à développer leurs aptitudes en équitation dans un contexte accueillant et évolutif.

#### Nombre d'épreuves permis

Les athlètes de la division 6 peuvent soumettre :

- une reprise technique A – Grades 1 à V – (catégorie 11) par compétition;
- une reprise technique B – Grades 1 à V – (catégorie 12) par compétition;
- une reprise libre – Grades 1 à V – (catégorie 13) par compétition.

#### Encadrement de la performance

Pour sa perfectionnement et sa progression sportive, l'athlète recevra des commentaires de Clive Milkins, conseiller technique en haute performance de CE, ainsi que la feuille de notation d'une juge certifiée ou d'un juge certifié de CE.

#### Recours à une lectrice ou à un lecteur de reprise

- Reprises de la FEI dans la division 6 : Le recours à une lectrice ou un lecteur de reprise est considéré comme une aide compensatoire non standard; l'athlète ne peut y avoir recours pour une reprise de la FEI que si elle figure sur la liste des aides compensatoires standards de CE ou de la FEI autorisées à son dossier.

#### Catégorie 11

Les athlètes de la catégorie 11 peuvent choisir parmi les reprises suivantes :



- Reprise A – Paradressage novice – Grades I à V – FEI (2023) – [LIEN](#)
- Reprise A – Paradressage intermédiaire – Grades I à V – FEI (2023) – [LIEN](#)
- Reprise A – Grand Prix en paradressage – Grades I à V – FEI (2023) – [LIEN](#)

## Catégorie 12

Les athlètes de la catégorie 12 peuvent choisir parmi les reprises suivantes :

- Reprise B – Paradressage novice – Grades I à V – FEI (2023) – [LIEN](#)
- Reprise B – Paradressage intermédiaire – Grades I à V – FEI (2023) – [LIEN](#)
- Reprise B – Grand Prix en paradressage – Grades I à V – FEI (2023) – [LIEN](#)

## Catégorie 13

Les athlètes de la catégorie 13 peuvent choisir parmi les reprises suivantes :

- Reprise libre – Paradressage novice – Grades I à V – FEI (2023) – [LIEN](#)
- Reprise libre B – Paradressage – Grades I à V – FEI (2023) – [LIEN](#)
- Reprise libre – Grand Prix en paradressage – Grades I à V – FEI (2023) – [LIEN](#)



## Division 7

### Niveau débutant

### Occasions de compétition inclusives

#### Admissibilité et cadre

Les épreuves de dressage de niveau débutant sont ouvertes aux athlètes qui ont un handicap physique ou intellectuel et ne sont pas admissibles à la classification en paradressage. Elles s'adressent aux athlètes qui :

- font de l'équitation régulièrement, mais n'ont jamais participé à une compétition ou en sont à leurs débuts dans le circuit;
- veulent gagner en expérience de compétition;
- veulent améliorer leurs aptitudes en équitation dans un contexte accueillant;
- apprennent les bases du contrôle, du rythme, de l'équilibre et de l'exécution de reprises.

L'objectif est de permettre aux athlètes d'améliorer leurs habiletés, de gagner en expérience de compétition et de se perfectionner dans un contexte accueillant et inclusif.

#### Nombre d'épreuves permis

Les athlètes de la division 7 peuvent soumettre :

- une reprise technique (catégorie 14) par compétition;
- une reprise libre (catégorie 15) par compétition.

#### Encadrement

- Chaque athlète de la division 7 recevra des commentaires d'une officielle certifiée ou d'un officiel certifié par CE qui orienteront sa progression et le développement de ses habiletés.

#### Catégorie 14

Les athlètes de la catégorie 14 peuvent choisir parmi les reprises suivantes :

- Reprise de niveau 1, 2 ou 3 – Paradressage – Pas – CE (2018) – [LIEN](#)
- Reprise de niveau 1, 2 ou 3 – Paradressage – Pas et trot – CE (2018) – [LIEN](#)
- Reprise de niveau 1, 2 ou 3 – Paradressage – Pas, trot et galop – CE (2018) – [LIEN](#)
- Reprise pour les athlètes ayant un handicap intellectuel – Pas – RDA (2019) – [LIEN](#)
- Reprise de championnat pour les athlètes ayant un handicap intellectuel – Pas et trot – RDA (2020) – [LIEN](#)
- Reprise de championnat pour les athlètes ayant un handicap intellectuel – Galop – RDA (2020) – [LIEN](#)

#### Catégorie 15

Les athlètes de la catégorie 15 peuvent choisir parmi les reprises suivantes :

- Reprise libre de dressage – Grade 1 – Pas – RDA (2023) – [LIEN](#)
- Reprise libre de dressage – Grade 3 – Pas et trot – RDA (2023) – [LIEN](#)
- Reprise libre de dressage – Grade 5 – Pas, trot et galop – RDA (2023) – [LIEN](#)



## Division 8

### Initiation/Intermédiaire Occasions de compétition inclusives

Ces épreuves sont ouvertes aux athlètes qui ont un handicap physique ou intellectuel et ne sont pas admissibles à la classification en paradressage. Elles s'adressent aux athlètes qui :

- font de l'équitation régulièrement, mais n'ont jamais participé à une compétition ou en sont à leurs débuts dans le circuit;
- veulent gagner en expérience de compétition;
- veulent améliorer leurs aptitudes en équitation dans un contexte accueillant;
- apprennent les bases du contrôle, du rythme, de l'équilibre et de l'exécution de reprises.

L'objectif est de permettre aux athlètes d'améliorer leurs habiletés, de gagner en expérience de compétition et de se perfectionner dans un contexte accueillant et inclusif.

Les athlètes de la division 8 peuvent soumettre :

- une reprise technique (catégorie 16) par compétition;
- une reprise libre (catégorie 17) par compétition.

#### Encadrement

- Chaque athlète de la division 8 recevra des commentaires d'une officielle certifiée ou d'un officiel certifié par CE qui orienteront sa progression et le développement de ses habiletés.

#### Catégorie 16

Les athlètes de la catégorie 16 peuvent choisir parmi les reprises suivantes :

- Reprise A – Initiation au paradressage – Grades I à V – FEI (2023) – [LIEN](#)
- Reprise B – Initiation au paradressage – Grades I à V – FEI (2023) – [LIEN](#)
- Reprise A – Paradressage intermédiaire – Grades I à V – FEI (2023) – [LIEN](#)
- Reprise B – Paradressage intermédiaire – Grades I à V – FEI (2023) – [LIEN](#)

#### Catégorie 17

Les athlètes de la catégorie 17 peuvent choisir parmi les reprises suivantes :

- Reprise libre – Initiation au paradressage – Grades I à V – FEI (2023) – [LIEN](#)
- Reprise libre – Paradressage intermédiaire – Grades I à V – FEI (2023) – [LIEN](#)



Canada 